

d'hui. Il pourrait être possible de consentir, en ce qui concerne ce bill, à ce que je crois a déjà été consenti à propos d'autres bills: un ordre spécial de la Chambre pourrait être fait pour avancer le bill dans son stade actuel, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de répéter ce qui s'est fait antérieurement.

Une telle formule ne terminerait pas l'étude du bill dans une journée ou environ, mais elle signifierait que, au cours de la prochaine session, nous pourrions consacrer le temps nécessaire pour en disposer. L'ordre suggéré ne pourrait être fait qu'à la nouvelle session, mais je propose cette formule à titre de compromis.

M. Baldwin: Il est vrai, monsieur l'Orateur, que nous avons accepté cette entente en ce qui regarde un bill, mais non les bills que le ministre a mentionnés. Cependant, tout dépend d'une discussion ultérieure et du degré auquel le gouvernement est disposé à se rendre pour remédier à son incompétence maladroite et à présenter un meilleur bill.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en invoquant le Règlement, je suis tout à fait disposé à siéger aussi longtemps que possible pour faire admettre mes idées et mes arguments au gouvernement. Si celui-ci veut siéger jusqu'à minuit ce soir, j'y suis parfaitement disposé. S'il accepte les amendements, je lui en donne l'assurance, je ferai tout mon possible pour faciliter l'adoption de ce bill au début de la prochaine session, mais s'il rejette tous les amendements inscrits au *Feuilleton*, je ne puis garantir que je préconiserai l'adoption du bill, car je ne le crois pas valable sans tous ces amendements.

M. l'Orateur: Je doute que nous nous acheinions vers un consentement unanime sur le point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Éventuellement, l'accord devrait se faire au moyen de consultations hors de la Chambre. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre croit que nous pourrions faire avancer les choses autrement, je l'écouterai volontiers, de même que le ministre.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est pure folie que de vouloir créer des conditions permettant d'arriver à un consentement unanime qui implique l'assentiment global de 264 députés envers un seul.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Semble-t-il, j'appréciais correctement la situation. Je doute que nous puissions en ce moment arriver à un

accord. Si les députés croient pouvoir s'entendre sur ce point, ils pourraient en discuter hors de la Chambre, se consulter privément.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, sur ce point, pourrais-je poser simplement une question au ministre de la Défense nationale, en sa qualité de leader suppléant. Si l'étude du bill C-196 n'est pas terminée pendant cette session-ci, promet-il qu'un bill semblable pourra être déposé au début de la nouvelle session?

M. Baldwin: Vraiment semblable?

L'hon. M. Macdonald: Je vous le promets, monsieur l'Orateur.

● (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

CONSTITUTION DE LA COMMISSION, DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION, AUX PERMIS ET AUX ÉLÉVATEURS, ETC.

La Chambre reprend l'étude interrompue le mardi 6 octobre, du bill n° C-196 concernant les grains, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec propositions d'amendements, et de la motion n° 1 de M. Horner.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, la période réservée à la discussion de cette mesure durant la présente session tire à sa fin. J'entends parler de cet amendement et de ce projet de loi assez brièvement. Permettez-moi de vous dire tout d'abord que lorsque cet amendement a été discuté au comité, les conseillers juridiques présents nous ont signalé que cet article définissait simplement le mot élévateur en termes clairs et concis, afin de donner à un élévateur une définition juridique qui soit valable et pratique à ce point de vue-là.

Le comité, qui à certains moments a tenu trois séances par jour à cette fin, a étudié le bill à fond. Il a convoqué tous les témoins qui ont manifesté le désir de se faire entendre, et d'autres également. Pour ma part, j'estime que le bill, tel que le comité en a fait rapport, est le plus pratique que nous puissions obtenir. S'il est adopté par la Chambre, il servira au mieux les intérêts des cultivateurs de l'Ouest et de l'Est du Canada. C'est là ma première préoccupation.